

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 juin 2014

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 26 juin 2014 à 19 heures.

Étaient présents : Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Hélène CHAULLIER, Christopher DAVO, Amandine HEBRARD, Corinne LE BRUN FREDDI, Mohamed MALLEM, Serge NARDIN, Laurence OCCELLO, David PACIOTTI Marcel PELLEGRIN, Christophe RAMEAUX, Tristan RIQUE, Virginie TOUSSAINT.

Monsieur Serge NARDIN a été désigné comme secrétaire de séance

1. Tarif et règlement intérieur des temps activités périscolaires

Madame Frédérique ANGELETTI, déléguée aux affaires scolaires, présente l'organisation des activités périscolaires mises en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Ces activités seront encadrées par deux intervenants rémunérés le, lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h30.

Pour une gestion rationnelle de ces activités, il importe que l'engagement des parents à faire participer leurs enfants soit pris pour l'année scolaire.

La municipalité a opté pour un tarif annuel forfaitaire de 25 € pour 1 enfant et de 35 € pour 2 enfants et plus.

Madame ANGELETTI présente le projet de règlement intérieur pour ces Temps d'Activités Périscolaires.

Monsieur le maire demande aux conseillers si des observations ont été formulées sur la rédaction du règlement, celui-ci ayant été envoyé en amont du conseil municipal.

Après avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement intérieur et le tarif des Temps Activités Périscolaires.

2. Acquisition du bar de la fontaine

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition de la parcelle B 179, place de la mairie pour l'aménagement d'un bistrot de pays et la réhabilitation de deux logements.

Ce projet servira à recréer un lieu de vie et de rencontre qui manque actuellement sur la commune. Cet aménagement, tout en développant l'activité touristique, permettra la remise en place d'un commerce de proximité. Ce projet créera également des emplois tout en maintenant des services de proximité à la population locale dans cette zone rurale.

Les 2 logements seront conventionnés en P.L.U.S. Ceci permettra de garantir la location à des ménages aux revenus modestes.

Ainsi, cette opération s'inscrit dans un projet global qui complétera l'offre de logement locatif social tout en proposant un véritable lieu de convivialité qui va restaurer le lien social.

La valeur vénale de l'immeuble avec le fonds de commerce a été estimée par le service des domaines à 322 100 €, soit 259 500 € pour l'immeuble et 62 600 € pour le fonds de commerce.

Considérant que cet immeuble est situé au centre du village, d'accès facile pour les véhicules de livraison, le prix de vente, après négociation, pour une cession amiable, a été arrêté à 325 000 € pour l'immeuble et 25 000 € pour le fonds de commerce.

Devant l'importance de cette dépense, il semble possible de solliciter l'aide du Conseil Régional et du Conseil Général dans le cadre de l'avenant 2014 à la contractualisation 2012-2014 départementale.

Le conseil municipal ouï l'exposé de M. le Maire, Après en avoir délibéré,

Considérant que les spécificités uniques de ce foncier et l'opportunité d'une cession amiable permettent une réalisation sans délais du programme,

Décide d'acquérir cet immeuble au prix maximal de 325 000 €. et de 25 000 € pour le fonds de commerce, sur la base des motivations récapitulées ci-dessus et de dépasser l'estimation des domaines.

Adopte le plan de financement suivant :

DEPENSES :

<i>Montant de l'acquisition :</i>	<i>325 000 €</i>
<i>Fonds de commerce :</i>	<i>25 000 €</i>

RECETTES :

✓ <i>Subvention Conseil Régional</i>	<i>103 800 €</i>
<i>40% de l'estimation des domaines à 259 500 €</i>	
✓ <i>Contractualisation Conseil Général</i>	<i>36 400 €</i>
✓ <i>Fond propre</i>	<i>100 000 €</i>
✓ <i>Prêt</i>	<i>109 800 €</i>

3. Projet d'acquisition parcelle Cours Saint Louis

Monsieur le Maire présente le projet d'acquisition de 102m² de la parcelle B 1287, Cours Saint Louis qui permettra un accès piéton entre le cours Saint Louis et la rue des Grottes et l'aménagement d'une petite place rue des Grottes.

La parcelle B 1287 d'une contenance totale de 450 m² a été estimée par le service des domaines à 130 000 €.

L'acquisition se fera à l'amiable, à savoir 45 000 euros pour 102 m² et sera supérieure à l'estimation des domaines.

Il propose à l'assemblée de demander une aide financière de 11 787 €, soit 40 % du montant de l'estimation des domaines, auprès du Conseil Régional dans le cadre du fonds d'intervention spécifique à l'amélioration du cadre de vie et à la revitalisation des centres anciens.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

4. Travaux de maintenance de la forêt communale

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux à réaliser au cours des années 2014 et 2015 en forêt communale et présenté par l'O.N.F. Ce programme consiste en la création d'un périmètre de la forêt communale.

Ces travaux sont estimés à 5 100 € HT soit une dépense annuelle de 2 500 € HT par an.

5. Attributions des subventions.

Monsieur le Maire présente les demandes reçues à ce jour.

Après examen des dossiers, le conseil municipal attribue les subventions suivantes :

- **Lire à Capello :** **2 000 €**
(2 abstentions)
- **Comité des Fêtes :** **8 000 €**
(*Mr PELLEGRIN membre du bureau du comité des Fêtes n'a pas pris part au vote*)

Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 10 juillet 2014 à 19h.

Fin de la séance à 21 heures 30.